

Adresse de la société populaire de Mont-Franc (Corrèze) qui témoigne de son dévouement à la patrie et envoie le procès-verbal de sa séance du 18 nivôse pendant laquelle une jeune de 10 ans a récité les Droits de l'homme et du citoyen, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mont-Franc (Corrèze) qui témoigne de son dévouement à la patrie et envoie le procès-verbal de sa séance du 18 nivôse pendant laquelle une jeune de 10 ans a récité les Droits de l'homme et du citoyen, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 409;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28447_t1_0409_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nale; plutôt la mort que de servir jamais aucune faction; ils emploieront le bronze et le fer dont vous les avez armés pour défendre la patrie et si une mort glorieuse vient terminer leur vie, leur dernier cri sera toujours : Vive la République, la Montagne et les sans-culottes qui la soutiennent ».

BAYARD (*capitaine, pour la Cie*).

7

Les sociétés populaires de Laguëpie et de Mont-Franc invitent la Convention nationale à rester à son poste, et annoncent que cette commune a déposé toutes les dépouilles de son église (1).

a

[Laguëpie, 20 vent. II] (2).

« Législateurs,

La Raison et la philosophie font tous les jours de nouvelles conquêtes. Les communes s'empres- sent à l'envi de s'affranchir du joug humiliant des préjugés et de se convertir à la morale sub- lime de la nature. Celle de Laguëpie vient de faire ses adieux au fanatisme et à la superstition; elle a dépouillé son temple des trophées et des attributs de l'imposture, et bientôt le creuset national purifiera les métaux à l'aide des- quels les calotins professent le plus infâme char- latanisme.

Plusieurs membres de notre Société, jaloux de ne rien conserver qui pût leur rappeler le souvenir de leur dégradation ont abjuré publi- quement les prénoms qu'ils tenaient du calen- drier grégorien et de la bouche du prêtre, et leur en ont substitué d'autres puisés dans le calen- drier républicain et dans le riche trésor des pro- ductions de la nature. Les citoyens qui les pre- miers ont donné l'exemple de ce baptême civique sont :

Orme Molinier,
Frêne Villaris,
Potiron Laroque,
Bouillon blanc Ragué.

Si vous applaudissez à leur démarche nous ne doutons pas qu'ils n'aient de nombreux imita- teurs.

Après avoir détruit les préjugés et agrandi les âmes, renversé le trône de la tyrannie et celui de la superstition, il vous reste, Législa- teurs, un important devoir à remplir, celui de conserver en vos mains le gouvernail du vais- seau de l'Etat. Vos talents et votre courage sauront le sauver des tempêtes que lui susci- tent les vils esclaves de la tyrannie. La chute de tous les trônes de l'univers et la République assise sur des bases inébranlables, tel doit et tel sera le terme et le résultat de vos glorieux travaux. »

VILLARIS (*présid.*), LAROQUE, VILLARIS,
Orme MOLINIER, ARDOUREL, LARROQUE.

b

[Mont-Franc, 4 germ. II.] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire des sans-culottes de Mont-Franc (ci-devant Turenne), département de la Corrèze, convaincue que l'exemple est un des moyens des plus propres à ranimer l'esprit public et à exciter l'émulation des jeunes élèves de la patrie, te prie de présenter à la Convention, l'extrait ci-joint du procès verbal de la séance du 18 nivôse.

L'assemblée verra sans doute avec plaisir que quoique les écoles primaires ne sont pas encore organisées dans notre commune, la philosophie ne laisse pas de faire les progrès les plus rapides. Déjà nos églises sont converties en temple de la Raison, leurs ministres se sont retirés. Les vases d'or et d'argent sont partis pour la mon- naie. Les autorités constituées ainsi que les membres de notre société ont été épurées. Les volontaires de la première réquisition se sont rendus à leur poste après avoir juré d'exterminer tous les satellites des despotes coalisés, etc., etc. Et que sera-ce à plus forte raison lorsque le comité d'instruction nous aura procuré ces livres élémentaires qui doivent influencer si puis- samment sur la régénération d'une postérité républicaine.

Montagne féconde ! Source inépuisable de bienfaits, c'est de toi que nous attendons cette nouvelle faveur. Toi seule as voulu le bien, toi seule l'as fait. Consomme ton ouvrage, alors plus que jamais tu seras notre point de rallie- ment, nous te rendrons hommage, vénération et fidélité.

Et vous, Législateurs infatigables, n'aban- donnez votre poste que lorsque tous les tyrans seront terrassés et que la patrie sera sauvée.

Tels sont, Citoyen président, les vœux de notre société; elle désire ardemment qu'ils soient connus de la Convention nationale en attendant que nous puissions porter sur l'autel de la patrie les dons proportionnés à nos petites fa- cultés. S. et F. »

VEYSSIÉ (*présid.*), ARNAL (*secrét.*), CHAUVINIAT.

[Extrait du p.v. de la séance du 18 niv.]

Après les lectures ordinaires, la citoyenne Marie Certain, âgée d'environ 10 ans a été pré- sentée par le citoyen Gedéon Certain, son oncle, l'un de nos membres, et après avoir obtenu la permission de la société, elle est montée à la tri- bune et a récité les Droits de l'homme et du citoyen avec une énergie et un discernement qui ont été couverts des plus vifs applaudissements. Descendue de la tribune elle a reçu l'accolade du président, et sur la motion d'un membre, elle a été reçue à l'unanimité membre de la Société, et de suite elle a pris place parmi les citoyennes qui font partie de ladite Société. Il a été arrêté en outre qu'il en serait fait mention honorable sur nos registres, et que copie du procès-verbal de la séance de ce jour serait envoyée au pré- sident de la Convention nationale.

MOURNAC (*présid.*), VITRAC (*secrét.*),
ROCHE (*secrét.*).

(1) P.V., XXXVI, 158. Bⁱⁿ, 13 flor. (2^e suppl¹).

(2) C 301, pl. 1080, p. 6. Laguëpie, Tarn-et-Gar.

(1) C 301, pl. 1080, p. 7, 8.